

Comité technique spécial des DRAAF du 5 octobre 2017

.....

Le comité technique spécial, compétent pour les DRAAF, DRIAAF et DAAF, s'est réuni le 5 octobre 2017 sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAAF.

La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Hervé Ledoux et Géraldine Chadirat.

Depuis la réforme territoriale, les comités techniques se suivent et se ressemblent : les sujets concernant les conséquences problématiques des fusions sont toujours d'actualité ! Malgré quelques points positifs qui avancent, ce sont donc quasiment les mêmes sujets que le 21 février dernier qui ont été abordés.

Concernant les outils de communication et de partage de données

La CFDT souligne les avancées notables concernant le déploiement de nouveaux outils collaboratifs et la mise à dispositions de tutoriels, et bientôt des modules d'e-learning.

Les débits commencent à remonter mais des lenteurs sont

encore constatées par les agents : quid des recalibrages prévus des bandes passantes ?

À échéance mi-2018, toutes les DRAAF seront connectées par fibre optique, et les capacités de la bande passante doubleront.

Notons également le problème des versions de logiciels, qui sont souvent un frein à la mise en œuvre de ces outils : un effort doit être fait pour une mise à jour efficace sur chaque poste informatique et anticiper les problèmes à venir, comme par exemple pour Epicéa qui ne fonctionnera plus lors du passage prévu à Windows 10.

Le passage à Windows 10 est au niveau de la pré-étude ; le MAA ne changera de système d'exploitation que lorsque tous les outils seront compatibles.

Cela pose la question des moyens humains en MSI et du devenir des équipes informatiques locales avec la mise en œuvre du projet SDSI-IBISA qui prévoit l'externalisation des serveurs des DRAAF, car actuellement les équipes sont en sous-effectif pour faire face à la charge de travail.

Le projet IBISA consiste à centraliser sur le site de Toulouse tous les serveurs du ministère (administration centrale et DRAAF), afin d'en sécuriser l'utilisation et

d'apporter des améliorations. Par exemple, le VPN sera plus stable et permettra d'accéder aux serveurs de données bureautiques. L'administration centrale sera concernée fin 2017 et les DRAAF en 2018. Les RMSI seront ainsi déchargés de la maintenance des serveurs, et pourront se consacrer à l'appui aux agents.

L'outil Jitsi est très intéressant, mais il ne fonctionne pas avec Mercure (VPN) : c'est un problème pour les agents nomades ou en télétravail, et pour organiser des visios avec les lycées et les partenaires extérieurs au RIE. Un autre problème est le manque de webcams chez nos interlocuteurs en DDI, provoquant des déplacements superflus des agents des DRAAF.

Actuellement, le système de VPN Mercure ne permet effectivement pas de gérer le flux des visio-conférences. Le problème sera résolu en passant l'outil Jitsi sous internet d'ici fin 2017, en permettant ainsi de se connecter de partout.

S'agissant des webcams en DDI, la secrétaire générale précise que les budgets de fonctionnement des DDI ne dépendent pas du MAA.

C'est bien là tout le problème des DDI : les ministères et la DSAF se « renvoient la balle » sur trop de sujets (même pour des détails comme des webcam à 20€) ! C'est la raison pour

laquelle les représentants des personnels en DDI ont décidé de [boycotter le comité technique de ce jour](#).

Par ailleurs, les agents sont en attente d'améliorations significatives concernant les imprimantes ; ce sujet particulièrement exaspérant pour les agents nécessite de revoir les performances des copieurs à l'échéance du marché en cours de renégociation... Les solutions retenues seront-elles à la hauteur des besoins ?

L'administration souhaite que les sujétions particulières liés à certaines tâches lui soient remontées pour adapter le nouveau marché (exemple de l'impression des passeports phytosanitaires).

Par ailleurs, le planning de déploiement de la ToIP (téléphonie via internet, sur la plateforme mutualisée du ministère de la Justice) a été précisé :

- les sites qui étaient en TiPEX sont passés en 2017 ;*
- l'administration centrale passera en janvier 2018 ;*
- les DRAAF dont une partie des sites sont en ToIP seront basculées d'ici 2018 ;*
- en 2019 : toutes les DRAAF seront en ToIP.*

Concernant le classement des postes

Sauf erreur de notre part, dans les nouvelles DRAAF aucun bilan des classements de postes (au sens des parcours pro... par type de fonction et par région) n'a été fait. À notre connaissance, il reste pourtant des cas à expertiser !

La secrétaire générale s'était engagée, lors du CTS du 21 février dernier à « revenir sur l'évolution des cotations à l'occasion de la réforme territoriale, de sorte à modifier la grille de cotation pour les primes ». La CFDT a pris acte de la note RIFSEEP révisée pour 2017 ; néanmoins, elle ne répond pas complètement à la problématique des encadrants dans les DRAAF multisites.

En outre, face à des départs importants d'agents suite à la fusion, certains services se retrouvent très démunis en terme d'expertise. Le sujet des cotations n'est pas étranger à ces mouvements.

Un tableau, indiquant les modifications apportées sur le classement des postes en DRAAF est communiqué en séance. Il est disponible en fin d'article.

Concernant la cotation RIFSEEP, la [note de service SG/SRH/SDCAR/2017-631 du 27 juillet 2017](#) a proposé une adaptation de la cotation IFSE des attachés.

Concernant l'adéquation moyens-missions

La CFDT est toujours très préoccupée par les situations particulièrement tendues au niveau des fonctions support en DRAAF fusionnées.

Le nouveau coup de rabot sur le BOP 215 va encore aggraver les difficultés de fonctionnement des directions régionales, avec des équipes sous tension, parfois à la limite de la rupture.

Pour prendre l'exemple de la DRAAF Occitanie, qui compte déjà 9 personnes au-dessus du plafond d'emploi en 2017, combien de personnes devra-t-on « éliminer » en 2018 ? Quels seront les services ciblés qui feront les frais de cette baisse ?

La secrétaire générale a présenté le schéma d'emploi 2018.

Le BOP 215 subit une baisse de 130 ETP (soit 1%) répartis ainsi :

- 53 en DDT(M), soit 2% ;*
- 55 en DRAAF, soit 3% ;*
- et 22 en AC.*

Les missions en charge du paiement des aides PAC ne devraient pas être concernées.

S'agissant du BOP 206, les effectifs sont constants, pour

pouvoir faire face aux enjeux sanitaires.

PAC et sanitaire verront donc ainsi tous les départs à la retraite remplacés.

La secrétaire générale précise que, dans le cadre « d'[Action Publique 2022](#)», le MAA défendra une augmentation des effectifs dans le domaine du sanitaire.

Les pré-cadrages ont été notifiés aux préfets de région mi-septembre, sur la base du modèle d'allocation des moyens. Le dialogue de gestion et les adaptations locales conduiront à la définition des dotations d'objectif (DO).

À la demande de la CFDT, la secrétaire générale s'est engagée à présenter le modèle d'allocation des moyens lors du prochain comité technique des DRAAF.

Pour la CFDT, cette clarification sera l'occasion de mettre en évidence l'impact des données saisies sous SALSA pour la répartition des moyens.

Concernant le devenir de certaines missions

Si « Action Publique 2022 » a pour objectif affiché de redonner confiance aux citoyens dans leurs administrations, il ne faudrait pas que ce soit au détriment de la confiance, déjà bien éprouvée, des agents vis-à-vis de leurs employeurs.

Nous sommes de plus en plus inquiets du devenir des missions FEADER en DRAAF, suite au transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux.

S'agissant de la programmation 2014-2020, il est grand temps de se mettre en ordre de marche et d'installer un réseau de référents, tel que demandé dans le cadre des groupes de travail « Retex PAC ».

Sans quoi, le comité d'Action publique 2022 aura beau jeu de constater l'inefficience des services du MAA et de justifier ainsi un transfert vers les conseils régionaux.

De plus, alors que la fusion des régions n'est pas encore digérée, « Action Publique 2022 » annonce une nouvelle réflexion sur l'organisation territoriale de l'État.

Comment alimenter cette réflexion de façon pertinente alors qu'aucune évaluation ou audit par un organisme externe n'a été conduit jusqu'à présent, près de 2 ans après la fusion ?

À quel moment les organisations syndicales seront-elles réellement écoutées dans le cadre du programme « Action Publique 2022 » lancé par le Premier ministre ?

L'audit des DRAAF demandé par la CFDT répondrait à l'objectif n° 2 du programme, rappelé dans [la lettre que le Premier ministre a adressée aux différents ministères le 26 septembre 2017](#), à savoir « *offrir aux agents publics un environnement de*

travail modernisé, en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ».

Début novembre, Stéphane Travert présentera aux organisations syndicales sa feuille de route. Un groupe de travail du CTM sera ensuite réuni pour discuter de la déclinaison au MAA « d'Action publique 2022 ».

Par ailleurs, le « comité AP 2022 » recevra les organisations syndicales en interministériel.

Concernant les moyens de fonctionnement des DRAAF désormais sur le BOP 333

Nous présagions une fin d'année 2017 difficile...

... nous y sommes !

Et cela semble encore plus aigu pour deux DRAAF fusionnées. Simple erreur de transfert lors de la programmation budgétaire ? Ou mauvaise redistribution au sein du BOP 333 régionalisé ? La question est posée.

La dotation faite sur le BOP 333 à chaque DRAAF correspond à celle de 2015 et de 2016 (hors dotation exceptionnelle des DRAAF fusionnées). Le transfert entre BOP 215 et BOP 333 a été transparent et équilibré. La secrétaire générale souligne que le BOP 333 peut permettre une mutualisation entre

directions régionales et départementales, potentiellement dès 2018.

Par ailleurs, une dotation complémentaire sur le B0P 215 est prévue cet automne, et des dotations supplémentaires du B0P 333 ne sont pas impossibles.

Concernant la qualité de vie au travail et le suivi des RPS

La fusion a placé les agents sous une extrême tension, qui ne retombe pas. Les ressentiments mêlés de dépossession, de dévalorisation, de perte de repères et de sens en sont la cause.

Le sentiment d'impuissance face à la dégradation des moyens humains pour assurer les missions, avec des surcharges de travail accentuées par des temps de déplacements qui explosent, reste très prégnant.

De nombreux agents sont résignés et démotivés et un nombre non négligeable est en réelle souffrance. Ces constats remontent-ils *via* le RAPS ? En tous cas, *via* le réseau des ISST c'est certain !

Le baromètre social lancé la semaine dernière devrait donner quelques éléments objectifs.

Le baromètre social a été lancé par mail à tous les agents le 27 septembre 2017. Une relance sera faite en cette fin de semaine et un 3^e message sera envoyé une semaine avant la fin.

À ce jour, la participation provisoire est comprise entre 10 et 32% suivant les structures.

La CFDT vous invite vivement à répondre à ce questionnaire, en utilisant le lien individuel que chacun a reçu par mail (si vous n'avez pas reçu ce mail, contactez maa@people-vox.com).

Par ailleurs, la mise en œuvre du télétravail est très différenciée d'une DRAAF à l'autre, certaines DRAAF étant encore en cours « d'expérimentation » !

Sur 138 demandes, 106 ont reçu un accord (dont 70% avec 0,5 ou 1 jour) et 32 refus sont motivés par « l'intérêt de service » ou des « missions non télétravaillables ».

Seuls 4% des agents en DRAAF ont ainsi la possibilité de télétravailler, contre 7% en administration centrale.

La CFDT note le faible nombre de demandes, ce qui reflète des freins importants dans certaines DRAAF. Ceci témoigne d'un manque manifeste de volonté de permettre aux agents de bénéficier de cette avancée sociale, pour une meilleure

qualité de vie au travail.

Mesures d'accompagnement RH de la réforme territoriale

L'administration a présenté un bilan de la fusion des 16 DRAAF en 7 nouvelles directions.

Sur 1700 agents concernés par les fusions, 300 agents ont changé de poste, dont 30 agents ont fait une mobilité géographique pour suivre leurs missions et 20 ont cumulé mobilités géographique et fonctionnelle.

Dans l'ensemble, les agents sont désormais repositionnés dans les [nouveaux organigrammes](#) et la cible est atteinte plus vite que prévu. Néanmoins, une vingtaine d'agents sont encore sur des postes correspondant à un niveau inférieur à ce qu'ils avaient avant la fusion, dont 10 devraient trouver une solution dans l'année.

Les mesures d'accompagnement (2016 et 2017) :

- sur 19 demandes d'indemnité de départ volontaire (IDV) en DRAAF, 10 ont été refusées pour des conditions d'âge, 8 ont été acceptées, et 1 est en cours d'instruction ;*
- s'agissant de la prime PARRE, 217 demandes ont été formulées, correspondant à 42 déplacement de résidences, 162 changement de fonctions et 13 cumulant les deux. Seuls 3*

dossiers ont été rejetés.

L'ensemble de ces mesures représente un montant de 705 900 €.

Dans cette période de reconstruction, la CFDT a régulièrement alerté et demandé de donner la possibilité à tous les agents de s'exprimer et d'être force de proposition sur la nouvelle organisation, pour qu'ils ne se sentent pas écartés des choix sur les modes de fonctionnement les concernant au quotidien. Seront-ils audibles et surtout écoutés dans la cacophonie que risque de prendre le « grand forum de l'action publique » ?

C'est pourquoi nous pensons qu'il est temps de faire un premier bilan de cette fusion, de mettre à plat les organisations retenues et les difficultés communes aux différentes régions, ou *a contrario* spécifiques, avec une place importante donnée à la parole des agents.

Au prochain comité technique des DRAAF, le premier bilan quantitatif présent aujourd'hui sera complété avec les remontées du réseau des IGAPS, du groupement des DRAAF, et des ISST.

De plus, la secrétaire générale s'engage à rappeler aux DRAAF l'importance du dialogue social, qui passe en particulier par le respect de la fréquence des réunions des CT et CHSCT locaux (N.B. : 8 DRAAF réunissent le CHSCT moins de trois fois par an !).



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Pour toute information complémentaire sur ces sujets, ou pour nous faire remonter des problématiques particulières, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

[20171002_CT draaf_parcours_pro](#)